

# *E* *Commission des relations de travail de l'Ontario*

## *N RELIEF*

Rédacteurs: Aaron Hart, avocat  
Lindsay Lawrence, avocate

Octobre 2020

### RÉSUMÉS DE DÉCISIONS

Sont résumées ci-dessous certaines décisions rendues par la Commission des relations de travail de l'Ontario en septembre de cette année. Ces décisions paraîtront dans le numéro de septembre/octobre des Reports de la Commission. Le texte intégral des décisions rendues récemment peut être consulté sur le site Web de l'Institut canadien d'information juridique, à [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

**Requête en accréditation – Industrie de la construction – Compétence** – L'employeur a plaidé qu'il était assujéti au droit fédéral, pas provincial – Bien que l'employeur ait convenu qu'il fournissait des services de construction et employait plusieurs métiers traditionnels de la construction, il a invoqué une compétence constitutionnelle dérivée, à savoir qu'il était assujéti au droit fédéral, parce qu'il exécute des activités dans le domaine de la conception, du déploiement, de la modernisation et de l'entretien d'un réseau de télécommunications pour Bell Canada – La Commission a déclaré que la décision à suivre pour trancher la question était la décision de la Cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire *Ramkey v. Labourers International Union of North America et al.*, 2019 ONCA 859 (autorisation d'interjeter appel rejetée par la Cour suprême du Canada, 2020 CanLII 32276) – Les activités fédérales de Bell ne dépendaient pas des employés de la construction de l'employeur – Les contrats n'étaient pas exclusifs et plusieurs sociétés

effectuaient le même type de travail pour Bell – Il n'y avait aucune interaction entre les employés de Bell et ceux de l'employeur – La spécialisation dans le travail de télécommunication était une décision prise uniquement par l'employeur – L'employeur ne peut pas échapper aux lois sur la construction de l'Ontario en choisissant de ne travailler que pour des entreprises de télécommunications fédérales – L'employeur entre dans la compétence provinciale – Le certificat est délivré.

**TRJ TÉLÉCOM INC.; RE: LABOURERS' INTERNATIONAL UNION OF NORTH AMERICA, LOCAL 183; OLRB Case No: 2082-16-R; Date : 14 septembre 2020; Décision :** Geneviève Debané (13 pages)

**Requête en accréditation – Industrie de la construction – Demande de réexamen** – La Commission a délivré un certificat au syndicat Carpenters – Le syndicat Painters a ensuite déposé une demande de réexamen et une intervention – L'employeur était obligé de remettre une copie de la requête en accréditation de Carpenters à Painters, mais il ne l'a pas fait – Les déclarations de l'employeur dans sa réponse à la requête en accréditation ne constituaient pas un avis en bonne et due forme de cette requête à Painters, ne divulguaient pas clairement l'unité de négociation demandée par le syndicat Carpenters et n'énonçaient pas clairement la position de l'employeur selon laquelle même si le syndicat Painters détenait à un moment donné des droits de

négociation résidentiels pour les peintres et jointoyeurs de cloisons sèches de l'employeur, il avait abandonné ces droits – La Commission a réexaminé sa décision au motif que de nouveaux faits étaient apparus dont le syndicat Painters n'avait pas eu connaissance auparavant, à savoir l'étendue de l'unité de négociation demandée par Carpenters – Le syndicat Painters s'était vu refuser la possibilité de faire des déclarations au sujet de ses droits de négociation préexistants – Une question de politique importante a été soulevée, à savoir que les parties à une requête en accréditation ne peuvent pas acquérir ou tenter d'acquérir des droits de négociation qui n'étaient pas disponibles parce qu'ils étaient détenus par un autre syndicat – Le certificat est révoqué – L'intervention est accordée – L'affaire se poursuit.

**SBT CONSTRUCTION LTD.; CARPENTERS' DISTRICT COUNCIL OF ONTARIO, UNITED BROTHERHOOD OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA;** OLRB Case No: 0664-20-R; Date : 28 septembre 2020; Décision : John D. Lewis (12 pages)

**Loi sur la santé et la sécurité au travail – Suspension d'un ordre** – L'employeur a reçu l'ordre de prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour protéger les travailleurs qui ne pouvaient pas maintenir une distance sanitaire de 2 m du danger d'exposition à la COVID-19 – L'employeur a demandé la suspension de l'ordre – La Commission a relevé des critères appliqués sans exception pour évaluer les demandes de suspension : si la suspension de l'ordre mettrait en danger la sécurité d'un travailleur; le préjudice relatif que subiraient les parties si l'ordre était suspendu ou non; si le requérant a fourni des preuves *prima facie* à l'appui de l'appel de l'ordre – La Commission a conclu qu'une suspension de l'ordre mettrait probablement en danger la sécurité d'un travailleur et que l'employeur a omis de convaincre la Commission qu'il avait des preuves *prima facie*, à la lumière du principe de précaution énoncé dans la décision *Inovata Foods Corp.*, 2020 CanLII 49519 (ON

LRB) – La demande de suspension est rejetée – L'appel se poursuit.

**STE. ANNE'S COUNTRY INN AND SPA; RE: A DIRECTOR UNDER THE OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY ACT;** OLRB Case No: 1098-20-HS; Date : 1<sup>er</sup> septembre 2020; Décision : Matthew R. Wilson (5 pages)

Les décisions énumérées dans le présent bulletin seront publiées dans les Reports de la Commission des relations de travail de l'Ontario. On peut consulter la version préliminaire des Reports à la Bibliothèque des tribunaux du travail de l'Ontario, 7<sup>e</sup> étage, 505, avenue University, à Toronto.

### Instances judiciaires en cours

| Intitulé et n° du dossier de la Cour                                                             | N° du dossier de la Commission | Stade de traitement de l'affaire |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| <b>Paul Gemme</b><br>Cour divisionnaire                                                          | 3337-19-U                      | En cours                         |
| <b>Fortis Construction Group Inc.</b><br>Cour divisionnaire                                      | 1638-17-R                      | En cours                         |
| <b>Aluma Systems Inc.</b><br>Cour divisionnaire                                                  | 2739-18-JD                     | En cours                         |
| <b>Anthony Hicks</b><br>Cour fédérale                                                            |                                |                                  |
| <b>Capital Sports &amp; Entertainment Inc.</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° DC-20-2593 | 1226-19-ES                     | En cours                         |
| <b>Rochelle Sherwood</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 074/20                           | 1551-19-U<br>1557-19-UR        | En cours                         |
| <b>Joe Mancuso</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 28291/19 (Sudbury)                     | 2499-16-U –<br>2505-16-U       | En cours                         |
| <b>Abdul Aziz Samad</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 019/20                            | 3009-18-ES                     | En cours                         |
| <b>Daniels Group Inc.</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 018/20                          | 0279-16-R                      | En cours                         |
| <b>Audrey Thomas</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 436/19                               | 2508-18-U                      | En cours                         |
| <b>The Captain's Boil</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 431/19                          | 2837-18-ES                     | En cours                         |
| <b>Kuehne + Nagel Ltd.</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 393/19                         | 0433-18-R                      | En cours                         |
| <b>Todd Elliott Speck</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 371/19                          | 1476-18-U                      | 18 novembre 2020                 |
| <b>New Horizon</b><br>Dossier de la Cour d'appel n° C68664                                       | 0193-18-U                      | En cours                         |
| <b>Doug Hawkes</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 249/19                                 | 3058-16-ES                     | En cours                         |
| <b>EFS Toronto Inc.</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 205/19                            | 2409-18-ES                     | En cours                         |
| <b>RRCR Contracting</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 105/19                            | 2530-18-U                      | Ajourné en raison de la pandémie |

|                                                                                           |                                        |                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------|
| <b>Hector Yao</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 063/19                           | 1841-18-ES                             | Rejeté                           |
| <b>AB8 Group Limited</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 052/19                    | 1620-16-R                              | Ajourné en raison de la pandémie |
| <b>Tomasz Turkiewicz</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n°s 262/18, 601/18 et 789/18 | 2375-17-G<br>2375-17-G<br>2374-17-R    | 19 novembre 2019                 |
| <b>Deloitte Restructuring Inc.</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 238/18          | 2986-16-R                              | 18 novembre 2019                 |
| <b>China Visit Tour Inc.</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 716/17                | 1128-16-ES<br>1376-16-ES               | En cours                         |
| <b>Front Construction Industries</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 528/17        | 1745-16-G                              | Ajourné en raison de la pandémie |
| <b>Enercare Home</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 521/17                        | 3150-11-R<br>3643-11-R<br>4053-11-R    | En cours                         |
| <b>Ganeh Energy Services</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 515/17                | 3150-11-R<br>3643-11-R<br>4053-11-R    | 21 octobre 2019                  |
| <b>Myriam Michail</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 624/17 (London)              | 3434-15-U                              | En cours                         |
| <b>Peter David Sinisa Sesek</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 93/16 (Brampton)   | 0297-15-ES                             | En cours                         |
| <b>Byeongheon Lee</b><br>Dossier de la Cour d'appel n° M48402                             | 0095-15-UR                             | En cours                         |
| <b>Byeongheon Lee</b><br>Dossier de la Cour d'appel n° M48403                             | 0015-15-U                              | En cours                         |
| <b>R. J. Potomski</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 12/16 (London)               | 1615-15-UR<br>2437-15-UR<br>2466-15-UR | En cours                         |
| <b>Qingrong Qiu</b><br>Dossier de la Cour d'appel n° M48451                               | 2714-13-ES                             | En cours                         |
| <b>Kognitive Marketing Inc.</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 51/15 (London)     | 0621-14-ES                             | En cours                         |
| <b>Valoggia Linguistique</b><br>Dossier de la Cour divisionnaire n° 15-2096 (Ottawa)      | 3205-13-ES                             | En cours                         |